

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°23 Arrêté (extrait) fixant le nombre des places mises à la disposition des élèves brevetés de l'école coloniale en 1932.

n°23

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 juin 1932
Numéro JO n° 428 du 31/07/1932	Date du numéro 31 juillet 1932

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du Ministre des colonies, en date du S juin 1932, le nombre des places mises à la disposition des élèves brevetés de l'école coloniale en 1932 et libérés des obligations du service militaire en temps de paix a 6té fixé à 59, réparties ainsi Qu'il suit

..... cote des somalis